

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2015**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **5.048.002 DT** et une valeur liquidative égale à **1.009,600 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement

et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL I » arrêtée au 31 décembre 2015, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au 31/12/2015, la participation dans la société PLASTPACK a été évaluée sur la base de sa valeur mathématique (au 31/12/2012) corrigée des actifs fictifs et déduction faite de la garantie SOTUGAR. La moins value latente dégagée suite à cette évaluation, s'élevant à 174.500 DT, a été prise en compte parmi les différences d'estimation sur actions non cotées.
Il est à signaler que la société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire.
- Au 31/12/2015, la société UNISAC est en cours de régularisation de la situation foncière du terrain sur lequel a été bâtie l'usine. Le conseil régional s'est réuni le 18 juillet 2016 et a approuvé le transfert de propriété du ministère des domaines de l'Etat au conseil régional, qui le revendra par la suite à UNISAC au dinar symbolique.
Compte tenu de ces événements, la société gestionnaire a retenu le principe de la continuité d'exploitation pour la valorisation de cette participation.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


IMMEUBLE KPMG

Managing Partner
EMBZ KPMG TUNISIE

6, Rue de Rly S- Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax.71.194.320
E-mail:tn finmoz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 269 559	3 884 301	385 258
a- Actions et valeurs assimilées		4 269 559	3 884 301	385 258
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	766 152	766 493	-342
a- Placements monétaires		766 112	766 493	-381
b- Disponibilités		40	0	39
Créances d'exploitations	AC3	22 125	22 125	0
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 057 836	4 672 919	384 916
<u>PASSIFS</u>		9 834	9 587	247
Opérateurs créditeurs	PA1	5 001	5 001	0
Autres créditeurs divers	PA2	4 833	4 586	247
<u>ACTIF NET</u>		5 048 002	4 663 333	384 669
Capital	CP1	5 324 867	4 881 431	443 436
Sommes distribuables		-276 865	-218 098	-58 767
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-218 098	-144 932	-73 166
b- Sommes distribuables de l'exercice		-58 767	-73 166	14 399
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 057 836	4 672 919	384 916

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0	0
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	39 999	25 358	14 641
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>39 999</u>	<u>25 358</u>	<u>14 641</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-93 501	-93 501	0
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-53 502	-68 143	14 641
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 265	-5 023	-242
RESULTAT D'EXPLOITATION		-58 767	-73 166	14 399
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-58 767	-73 166	14 399
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		439 167	-12 746	451 913
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 269	23 305	-19 036
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		384 669	-62 608	447 277

VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	384 669	-62 608	447 277
a- Résultat d'exploitation	-58 767	-73 166	14 399
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	439 167	-12 746	451 913
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4 269	23 305	19 036
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	0	0	0
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	384 669	-62 608	447 277
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	384 669	-62 608	
a- Début de période	4 663 333	4 725 941	
b- Fin de période	5 048 002	4 663 333	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	0	0	
a- Début de période	5 000	5 000	
b- Fin de période	5 000	5 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 009,600	932,666	76,934
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,599%	-1,325%	8,924%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow.....).

A noter que le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I » prévoit la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4 269 559 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31-12-2015	Valeur nette au 31-12-2015	Méthode de Valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	400 000	4 000 000	267 970	4 267 970		84,55%	80,15%
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société POLYBAT SA	42 000	420 000	442 470	862 470	Prix de cession (2016)	17,09%	16,20%
Société PLASTPACK SA	69 800	698 000	-174 500	523 500	Valeur mathématique	10,37%	9,83%
Société ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	0	416 000	Prix d'acquisition	8,24%	7,81%
Société LES PROFESSIONNELS DES DATTES SA	41 500	415 000	0	415 000	Prix d'acquisition	8,22%	7,79%
Société UNISAC SA	61 500	615 000	0	615 000	Prix d'acquisition	12,18%	11,55%
Société EVOPLAST SA	21 100	211 000	0	211 000	Prix d'acquisition	4,18%	3,96%
Société EXCELPLAST SA	47 500	475 000	0	475 000	Prix d'acquisition	9,41%	8,92%
Société KANPHARMA SA	75 000	750 000	0	750 000	Prix d'acquisition	14,86%	14,08%
Titres OPCVM	41	1 542	47	1 589		0,03%	0,03%
Actions des SICAV : SICAV AMEN	41	1 542	47	1 589	Valeur liquidative	0,03%	0,03%
TOTAL		4 001 542	268 017	4 269 559		84,58%	80,18%

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 766 152 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Compte à terme	750 000	750 000
Intérêts courus sur compte à terme	16 112	16 493
Dépôts à vue	40	0
TOTAL	766 152	766 493

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 22 125 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges constatées d'avance (commission de gestion du 1 ^{er} trimestre 2016)	22 125	22 125
TOTAL	22 125	22 125

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 001 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	0	0
Dépositaire	5 001	5 001
TOTAL	5 001	5 001

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 4 833 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
CMF	247	100
Honoraires commissaire aux comptes	4 409	4 486
Différence d'estimation	177	0
TOTAL	4 833	4 586

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 39 999 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts sur compte à terme	39 999	25 358
TOTAL	39 999	25 358

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 93 501 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération gestionnaire	88 501	88 501
Rémunération dépositaire	5 001	5 001
TOTAL	93 501	93 501

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 265 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération CAC	4 409	4 429
Redevance CMF	595	151
Services bancaires & assimilés	126	282
Autres impôts et taxes	135	135
Autres charges	0	27
TOTAL	5 265	5 023

CPI : Note sur le capital

Capital au 31-12-2014

Montant	5 000 000
Nombre des parts émises	5 000
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de porteurs de parts	0

Capital au 31-12-2015

Montant	5 000 000
Nombre de parts	5 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2014	4 881 431	4 881 431
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	443 436	166 571
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	439 167	439 167
<i>Plus ou moins-values réalisées</i>	4 269	4 269
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-218 098
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-58 767
Montant fin de période au 31-12-2015	5 324 867	5 048 002

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant Global 31.12.2015	% Garanti	Montant de la Garantie au 31.12.2015
<u>Engagements reçus: Garantie SOTUGAR</u>			2 685 000
PLASTPACK SA	698 000	75%	523 500
ROTOPLASTICA SA	416 000	75%	312 000
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	415 000	75%	311 250
UNISAC	615 000	75%	461 250
EVOPLAST	211 000	75%	158 250
KANPHARMA	750 000	75%	562 500
EXCELPLAST	475 000	75%	356 250
<u>Engagements donnés:</u>			-
Accords de financement donnés	0	0	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Revenus des placements	8,000	5,070	1,674
Charges de gestion des placements	-18,700	-18,700	18,700
Revenu net des placements	-10,700	-13,629	17,027
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-1,053	-1,005	-0,955
Résultat d'exploitation (1)	-11,753	-14,633	-17,982
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-11,753	-14,633	-17,982
Variation des plus (ou moins) values potentielles	87,833	-2,549	-22,305
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,854	4,661	5,855
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	88,687	2,112	-16,449
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	76,934	-12,523	-34,431
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	88,687	2,112	-16,449
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	88,687	2,112	-16,450
Valeur liquidative	1009,600	932,666	945,188
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	1,93%	1,99%	1,94%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,21%	-1,56%	-1,87%
Actif Net Moyen	4 855 667	4 694 637	4 812 019

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.